

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU 29 AOUT 2019**

Présents : M. BUSINE, Bourgmestre-Président ; MM. GOREZ, ROBERT, WAUTELET, Mmes LAURENT-RENOTTE, BOLLE, Echevins ; MM. MARCHETTI, MONNOYER, STRUELENS, MATAGNE, DOUCY, MARCHAL, DEBRUYNE, BLAIMONT, HERMAN, Mme LIZIN, M. DONATANGELO, Mme DELPORTE-DANDOIS, MM. GLOGOWSKI, FLORINS, Conseillers communaux ; M. LAMBERT, Président du C.P.A.S. avec voix consultative, M. DENIS, Directeur général f.f.

Objet : Présentation du Programme Stratégique Transversal (PST) – Prise d'acte

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 adoptant le pacte de majorité et procédant à l'installation du Bourgmestre et des échevins ;

Vu sa décision du 28 février 2019 approuvant la déclaration de politique communale 2019 – 2024 présentée par le collège communal ;

Vu le procès-verbal du Comité de concertation du 14 août 2019 concernant la présentation des PST du CPAS et de la Commune ainsi que la programmation des synergies entre la Commune et le CPAS ;

Vu le projet définitif du Programme stratégique transversal présenté en séance ;

Considérant les 4 objectifs stratégiques déclinés en 31 objectifs opérationnels et 137 actions ;

Considérant que ledit document vise tant le développement des politiques communales (volet externe) que l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'administration communale (volet interne) ;

Considérant qu'il regroupe, par ailleurs, tous les plans et programmes existants (plan communal de mobilité, plan d'ancrage du logement, programme communal de développement rural, etc.) ;

Considérant que le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel, évolutif et modulable ; que son actualisation fera l'objet d'une présentation au conseil communal au moment de l'élaboration du budget ou des comptes ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

Article 1 : De prendre acte du Programme Stratégique Transversal tel que présenté par le collège communal et annexé à la présente.

Article 2 : De transmettre la présente délibération au Gouvernement.

AINSI FAIT EN SEANCE, LIEU ET DATE QUE DESSUS.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur général ff,  
(s) Stéphane DENIS

Le Président,  
(s) Philippe BUSINE

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le 10 septembre 2019

Le Directeur général ff,

Stéphane DENIS



Le Bourgmestre ff,

Michel ROBERT